



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 88447

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur l'arrêté du 24 juillet 2015 portant création d'un traitement de données à caractère personnel par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication d'un téléservice dénommé « FranceConnect ». Dans sa délibération n° 2015-254 du 16 juillet 2015 portant avis sur l'arrêté précité, la CNIL estime que seul « FranceConnect » peut détenir l'alias technique, et qu'il convient donc de l'exclure explicitement des données dont sont destinataires d'autres autorités (article 4). Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles cette recommandation n'a visiblement pas été suivie dans la rédaction finale de l'arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88447

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6964

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)